

MOTION

Tunisie, alerte : démocratie en péril, il n'y a plus de justice indépendante

Depuis plusieurs années, le système judiciaire en Tunisie fait l'objet d'attaques constantes : l'indépendance de la justice a été gravement compromise en raison de la dissolution du CSM et de la révocation arbitraire de 57 magistrats, laquelle a été maintenue malgré une décision d'un tribunal administratif ordonnant leur réintégration.

Les atteintes aux institutions garantes de la démocratie sont devenues de plus en plus alarmantes, comme l'ont dénoncées de nombreuses autorités internationales¹ ; elles ont conduit au démantèlement des garanties institutionnelles de l'État de droit ainsi qu'à des restrictions injustifiées à l'exercice légitime des droits à la liberté de réunion pacifique et d'association des juges et des avocats.

Dans le sombre inventaire de cette dérive autoritaire, il faut inclure les rapports faisant état de graves violations des droits humains à l'encontre de migrants, de réfugiés et de victimes de la traite lors d'opérations de recherche et de sauvetage et de transferts vers les zones frontalières²

L'UE, qui après 2011 avait apporté son appui à la réforme de la justice en Tunisie, ne réagit pas sérieusement face à ce brouillard autocratique qui est tombé sur ce pays.

Aujourd'hui, malgré les graves atteintes à l'indépendance de la justice dont le rôle est essentiel pour la protection des droits humains, elle met la question migratoire au premier rang de ses relations avec la Tunisie et débloque des fonds importants sans exiger la mise en place de garanties des droits humains. La France a rajouté une enveloppe substantielle.

C'est pourquoi, le Syndicat de la magistrature, réuni en Congrès, se mobilisant une nouvelle fois aux côtés de toutes celles et ceux qui luttent pour la démocratie en Tunisie, laquelle implique une justice indépendante et respectueuse des droits et partageant les différents appels concernant la justice notamment celui de MEDEL,

- dénonce la désorganisation profonde de la justice en Tunisie par de nombreuses atteintes aux principes d'indépendance et de séparation des pouvoirs ainsi que par la volonté de réduire au silence les magistrats et les avocats ;
- demande la cessation des procès et poursuites disciplinaires arbitraires contre les magistrats ainsi que la réintégration de ceux arbitrairement révoqués ;
- exige que cessent tous partenariats financiers avec la Tunisie tant que le respect des principes fondamentaux ne seront pas respectés dans ce pays ;
- d'une façon générale, demande la libération immédiate de toutes les victimes de répression arbitraire et la cessation de tous les procès inéquitables en cours ;
- continuera à se mobiliser aux côtés des magistrats et des avocats tunisiens et de tous les démocrates de ce pays pour l'avènement d'une justice indépendante et une défense libre dans le cadre d'une restauration du processus de la démocratie en Tunisie.

¹ [Tunisie : les ingérences dans le système judiciaire et le harcèlement des avocats doivent cesser \(experts\) | ONU Info](#)

² [Tunisie : des experts de l'ONU dénoncent des abus et des manœuvres dangereuses lors de l'interception de migrants en mer | ONU Info](#)